

TRAVAUX SUR LA ROUTE 116 **À McMASTERVILLE ET MONT-SAINT-HILAIRE**

McMasterville, le 24 mai 2023 – Des membres du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) assistaient le 18 mai dernier à la MRCVR, à l'annonce de monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, ministre de la Justice et Leader parlementaire du gouvernement, au nom de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault. Les maires de McMasterville et de Mont-Saint-Hilaire, messieurs Martin Dulac et Marc-André Guertin, accompagnaient le ministre pour le dévoilement des travaux qui seront effectués dans l'axe de la route 116.

SÉCURISATION DE LA TRAVERSE PIÉTONNE DE LA RUE MAPLE

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de McMasterville ont collaboré afin de sécuriser la traverse piétonne à l'intersection de la rue Maple et de la route 116. Ainsi, la traversée sera plus sécuritaire pour passer d'un côté à l'autre de la route 116 à cet endroit, grâce à un réaménagement, à l'ajustement du marquage du passage et à l'ajout d'un feu de circulation avec bouton d'appel pour piéton(ne)s.

« La sécurité de tous les usager(-ère)s de la route 116 est essentielle. Je me réjouis que les élèves puissent emprunter la nouvelle traverse piétonne au coin de la rue Maple et de la route 116 dès la prochaine rentrée. », déclare madame Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

AMÉLIORATIONS FAVORISANT LE TRANSPORT ACTIF

À Mont-Saint-Hilaire, des chantiers d'asphaltage sont prévus sur l'ensemble des voies de la route 116, entre la rue du Massif et le chemin Benoît, puis entre les rues Charbonneau et Jolliet. Faisant d'une pierre deux coups, le gouvernement, la Ville et exo ajouteront des aménagements favorisant le transport actif dans le secteur. Prioriser des infrastructures routières de qualité et sécuritaires permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'ajout de voies réservées pour les autobus et les cyclistes, favorisant ainsi la mobilité active.

LE COMITÉ DE L'AXE DE LA ROUTE 116

Le comité regroupe le ministère des Transports et de la Mobilité durable, les municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Bruno-de-Montarville, la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les organismes de transport collectif d'exo et du réseau de transport de Longueuil (RTL) ainsi que la direction de la Santé publique de la Montérégie. La Ville de Longueuil et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sont également membres du comité à titre de partenaires observateurs.

Ce comité permanent permet de discuter des enjeux locaux liés à l'urbanisation croissante et de coordonner les actions des partenaires prenant part à la planification de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Les interventions visant le développement d'une meilleure desserte en transport collectif et l'amélioration de la sécurité des parcours actifs font partie d'un plan d'action adopté en 2022 par le comité de l'axe de la route 116. Grâce au plan d'action sur la route 116, la connectivité et la sécurité des parcours actifs sont améliorées, en plus d'améliorer une meilleure desserte en transport collectif.

À PROPOS DE LA MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 132 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.